LE SANS-CULOTTE 85

Mensuel indépendant d'intérêt civique

Lui prendre la Vendée n'a pas été facile... Alors son journal !

N° Zéro - Ce numéro est gratuit - Ce journal n'est pas un gratuit

LE SANS-CULOTTE 85
BP 7
85440 GROSBREUIL
redaction@lesansculotte85.com
site : www.lesansculotte85.com
Tél. 06.13.27.17.43.
ou 06.62.11.68.30.

Fondateurs :
Marie Coq
mc@lesansculotte85.com
Pierre-Yves Bulteau
pyb@lesansculotte85.com
Guillaume Fonteneau
gf@lesansculotte85.com

Imprimé à l'imprimerie Boutet, Montaigu (85).
Edité par Les Empressés Editions, 35 A, rue de Bretagne, 85440 Grosbreuil.

Directeur de publication : Pierre-Yves Bulteau
Rédacteur en chef : Marie Coq
Rédacteurs : Guillaume Fonteneau, Pierre-Yves Bulteau et Marie Coq.
Collaborateurs : Mathilde Goanec, Camille Magnard, Madame Doucette, Bronka, Sam, M. R., Fichback.

Merci à :
Tous ceux qui ont cru en nous ; à tous ceux qui nous ont soutenu financièrement, moralement et techniquement ; à tous ceux qui, par leur aide, nous ont permis d'avancer : notre webmaster Bernard Bulteau, Pierre-Yves You pour la diffusion, l'imprimeur Christophe Remaud, notre sauveur de dernière minute (il se reconnaîtra), Anne Carpentier, François Ruffin et Serge Halimi pour leurs précieux conseils et pour nous avoir montré l'exemple à suivre ; merci à nos anciens groupes de presse pour nous avoir montré l'exemple à ne pas suivre.

Ce journal est le numéro zéro du Sans-Culotte 85, nouveau journal indépendant [le seul] de Vendée. Ce numéro n'est donc pas soumis à la vente mais distribué gratuitement aux souscripteurs, amis et futurs amis du Sans-Culotte. Pour découvrir le prochain et premier numéro, il vous en coûtera 2,50 euros. La liste des dépositaires et diffuseurs du journal est disponible sur le site www.lesansculotte85.com... Sinon, le plus simple, c'est encore de s'abonner.

Si vous souhaitez devenir dépositaire ou diffuseur du journal, si vous souhaitez dessiner, écrire, photographier, jouer de la souris...
contactez-nous.

Retrouvez dans le n°1 : Médias, un loup au coin du bois

Dans la gueule de la rédaction

Par Marie Coq

Non, je ne suis pas vendéenne. Vendéenne de coeur oui ! Mais pas de souche. Au moins, c'est dit ! Il fallait, je crois, à l'occasion de cette première entrevue, commencer par avouer l'inavouable. Car j'entends encore le refrain incessant, ces quelques mots qui m'ont poursuivie ces deux dernières années comme un mal incurable : « **Vous n'êtes pas d'ici, donc vous ne pouvez pas comprendre !** »
Puisque j'en ai ici l'occasion, l'envie m'a prise d'énumérer tout ce que j'avais bien pu comprendre justement, apprendre ou découvrir, dès lors que j'avais posé mes bagages sur vos terre s : le regard neuf d'une étrangère sur vous, chers Vendéens !
Voici tout ce que j'ai découvert : qu'il n'y avait pas une mais des Vendées, la mogette écrasée sur du pain avec du beurre, le lancer de bousat, les gobeurs d'huîtres, le sable fin, le rap du Chaumois, que « Vérole » s'utilise à toutes les sauces et à tout bout de champ, que le Catholique pouvait être un humaniste sincère et combatif, que la Religion avec un grand « R » est un carcan idéologique que je ne comprendrai décidément jamais. Et puis que les locaux se retranchent dans les terres quand le touriste, cet animal, débarque sans scrupule sur leurs côtes, que les campagnes ne sont pas estivales mais « festivales », que la Vendée, prise entre Nantes et La Rochelle, est un passage obligé pour les artistes et les musiciens, que la Vendée aurait tellement à gagner à intégrer l'étranger qui s'installe plutôt que l'oiseau de passage (elle n'en demeure pas moins un observatoire ornithologique reconnu), qu'elle n'est pas ce pays conservateur et royaliste que le cliché médiatiquement admis laisse supposer.

Par Guillaume Fonteneau

On ne fait pas toujours ce qu'on « voeux » !
On a tous essayé, mais rien à faire. Chaque année, c'est pareil. On souhaite « nos meilleurs » pour les prochains 365 jours (et ne chipotez pas avec les virgules). D'abord, pourquoi seulement pour les 365 jours à venir ?
Moi qui suis plutôt ponctuel, je dois bien dire que je ne serais pas avare de deux ou trois jours donnés de bonne grâce pour soulager le quotidien de mes proches ! Hasard du calendrier, manipulation... Bref, pas de rabe pour la sérénité.
Mais l'avarice de bonne intention n'est rien face au problème que me pose le constat suivant. Tous les ans, la même ritournelle vient chanter la désillusion à mon coeur meurtri ; les voeux, ça ne marche pas ! J'ai beau y mettre de l'amour de l'amitié de la compassion, voir jusqu'à l'hypocrisie, l'avenir se rit de moi avec acharnement.
Je souhaite bonne santé à un pote, et il clapote ; bonheur à une amie, et elle prend un kilo (je sais, les gens ont parfois des drames personnels qu'il faut relativiser); fortune à un proche et il est promu, sans augmentation.
Une fois, j'ai même souhaité à un ami désespéré de tomber amoureux... Mais je ne parlais pas de moi...
Tout ça pour vous dire que moi j'ai décroché des voeux de fin d'année. D'autres en revanche, risquent de vous en présenter par ribambelles des voeux, par semi-remorques, des petits, des joufflus, des merveilleux qui vous laissent pantois, des qui vous grisent ...
Et ça ne m'étonnerait pas que ce soit en avril. Alors méfiez-vous, car à moins d'une « prouesse électorale », les voeux politiques d'avril ne vaudront pas mieux que nos souhaits de décembre.

Par Pierre-Yves Bulteau

Marre de pleurer. Pas des larmes de sitcoms, de victoires, de César... Non, rien que de simples larmes de femmes et d'hommes. Marre de ces mots sans sens encensés dans le fard. Marre de ce graillon, de cette boustifaille. Jeter l'institutionnel dans une poubelle. Réhabiliter la misère, la colère, le bitume.
S'exposer au grand jour pour devenir un combattant de l'utile, de l'humanité. Pour repousser les sinistres cyniques qui nous gouvernent. Pour redonner de l'espoir à nos mémoires. Justement, l'espoir, c'est le credo de ce canard. On pourrait le croire mince. Mais il existe au bout de chaque main, de chaque coeur, de chaque tête. Il doit se montrer, se dévoiler pour avancer. Pour dénoncer ces « dents de loups et yeux de serpents » prêts à dévorer tous les intermittents.
Chômeurs, fonctionnaires, précaires, universitaires ne rapportent pas d'argent ? Ils ne sont que les victimes des barons perchés à la cîme d'un arbre qu'ils se sont octroyé. Et les autres, ceux qui touchent le RMI, la rente au métier d'intellectuel, sont une sorte de matière grise payée par l'Etat. A qui la faute ? Ils préféreraient exercer leurs métiers plutôt que de se sentir honteux, un poids pour la société. Alors oui, ce n'est pas le moment de capituler devant le Capital, ses capitaines de flottes, ses caporaux. Oui, nous ne sommes que de la « chair » fraîche. Faite de savoir et de conscience. Oui, il faut se confronter. Encore et toujours. Se battre. Car, ne pas se battre assez, c'est ne plus en vouloir. Laisser tomber. Quitte à être désillusionné, à morfler, autant que ce soit au coeur du combat. La tête haute. Un poing en l'air et l'autre main dans celle du voisin.

A vous la parole !

Un coup de gueule ? Un coup de coeur ?
Besoin de réponses ? Besoin d'aide ?
Une info à partager ?
N'hésitez pas à nous en faire part !
Soit par courrier, soit par mail
Une rubrique « courrier des lecteurs » vous attend.
Si une information nécessite d'être vérifiée, elle le sera. Nous vous ferons part des résultats de notre enquête, quelle qu'en soit l'issue. Si l'information doit être démentie, elle le sera aussi.

Sommaire

Indigestion démocratique à Mouilleron (page 4)
Service public : il est passé par ici... Retrouvez-le page 5
Notre dossier n'a pas fait les frais des petites économies de l'Assedic (pages 6 et 7)
Echo de futurs éco-villages (page 8)
La justice des hommes (page 10)
La terre vue de la terre (page 11)
Le son du mois (page 12)

« Ne plus être des combattants de l'inutile »

Que se passe-t-il quand l'idéal qui tient l'humain est rudement mis à mal par la réalité des choses ? Soit on fait comme si de rien, soit on décide d'emprunter un autre chemin. Pour que le combattant de l'inutile retrouve le sens des valeurs et mette ses compétences au service de chacun.

Le Sans-Culotte 85 est né de cette intime conviction. Que l'information est trop importante pour la laisser entre les seules mains des « vendeurs d'armes » et des groupes de presse devenus des monopoles. Que l'information n'appartient en aucun cas aux journalistes qui la font et aux élites de tout poil, mais bien aux citoyens.

Le Sans-Culotte est surtout né d'un refus. Celui de journalistes ne pouvant plus continuer sans cesse à porter l'uniforme. Alors qu'on sait bien combien ça coûte l'uniformité. Nous ne voulions plus être des combattants de l'inutile.

Nous ? Trois jeunes journalistes formés à l'école universitaire et surtout à celle du terrain. Une double expérience qui nous a permis de faire nos armes, et de nourrir beaucoup (trop !) de désillusions, au sein de ce qu'on appelle la presse régionale. Qu'elle soit quotidienne ou hebdomadaire. Une presse consensuelle où le journalisme prend vite des allures de « scribouillardisme ». Où le rédacteur devient un simple gratte papier, au service des agendas institutionnels.

Avec Le Sans-Culotte, le rédacteur exercera plutôt un rôle de poil à gratter, de médiateur. Car, être au cœur de l'actualité, faire du journalisme, ce n'est pas tant faire un compte-rendu de telle manifestation ou de tel événement. Ce n'est pas se contenter d'annoncer les orientations prises par tel conseil municipal, mais bien d'aller voir les conséquences de ces décisions sur la vie de tous les jours.

Le Sans-Culotte est aussi né d'une impatiente frustration. Outre le fait d'être de simples bouche-trous, d'éternels CDD, les journalistes précarisés à la source que nous avons été pendant près de quatre années précarisent à leur tour l'information au bout du tuyau. Ils s'autocensurent pour que leurs papiers soient publiables. Pour que « tout le monde » soit content. Ils s'assoient bien souvent sur leurs convictions. Au final de cette mascarade, qui paye ces imprécisions, cette désinformation machiavéliquement provoquée, orchestrée ? Vous cher lecteur.

Ne pas finir dans une poubelle

Alors, halte aux mythes, aux rites, aux thèses officielles (bruits de rédaction : **« Faut faire des articles courts, le lecteur décroche au bout de la cinquième ligne »** ; **« Pas le temps de creuser le sujet, un micro-trottoir fera l'affaire »** ; **« Le sort des sans-papiers ? Parlons plutôt de la nouvelle mode des espadrilles pour cet été, ça regonflera le moral des Français etc. »**). Et on en passe et des meilleures. Notre équipe ne veut pas voir le journalisme finir dans une poubelle.

Le retour aux sources est donc plus qu'indispensable. Il est vital. Comme le retour sur le terrain, vers une proximité pleine de richesse, de découverte et d'enseignements. Le Sans-Culotte, c'est d'abord ce coup de gueule. Mais, c'est surtout un acte de survie pour les journalistes que nous avons choisi d'être et pour, nous le croyons sincèrement, les lecteurs que vous aspirez à être.

Le Sans-Culotte, c'est juste, l'envie d'avancer ensemble, en décryptant notre société. L'aventure vous tente ? Nous, assez…

BREVES

Revolucíon

Glané dans « Le mystère Villiers », imposante et lyrique biographie du président du conseil général de Vendée, par Eric Branca et Arnaud Folch, parue aux éditions du Rocher (début de la page 18). Faut-il en rire ou en pleurer ? No sé. Les mots parlent d'eux-mêmes. Savoureux lentement, c'est édifiant !

« Certes, Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon, vicomte de son état, n'a pas attendu d'avoir cinquante-six ans, en ce printemps de référendum (celui du 29 mai 2005, Ndlr) pour comprendre que lui et les siens ne seraient jamais quittes de l'impôt du sang. Prélevée sur l'Histoire, cette contribution-là est imprescriptible. Il ne s'agit plus, ou plus seulement, du sacrifice librement consenti au service du bien commun, mais d'un tribut sur le patronyme qui suscite en retour préjugés, exclusions ou opprobres. Comme si la France des tricoteuses ou des sans-culottes, toujours en manque d'une petite décollation, ne dormait que d'un œil. » Pas encore borgne l'œil. Enfin, pas comme certains…

Echo rigolo

S'agit-il d'une image subliminale ou d'un message caché ? Non, juste d'une place de parking mal repeinte dans un village vacances. Un hasard plutôt rigolo qui permet de voir le handicap avec un peu d'humour et qui nous l'espérons, vous fera sourire… Ou réagir.

ABONNEMENT ET SOUTIEN au Sans-Culotte 85

☐ Je m'abonne pour une durée de 6 mois, soit 15 €

☐ Je m'abonne pour une durée de 1 an, soit 30 €

☐ Je commande 5 exemplaires du prochain numéro pour diffusion, soit 12,50 €

☐ J'apporte au Sans-Culotte un soutien de .....€

NOM

PRENOM

ADRESSE

EMAIL

TEL

Libeller les chèques à l'ordre de « Les Empressés Editions » et renvoyer-les accompagnés du bulletin d'abonnement à l'adresse : Le Sans-Culotte 85, BP 7, 85440 GROSBREUIL

Vos petites annonces sont gratuites

Envoyez vos textes soit par mail, soit par courrier

IMmédi@

Ouest-France réinvente les privilèges... façon Louis XVI

La bouche ronde comme un cul de poule. La perruque frisottée dégoulinant sur un manteau bleu, orné de lys blancs. Canne et Ouest-France dans la main gauche... Monseigneur n'en revient toujours pas ! Diantre, avoir son journal chez soi, avant 7h30, sans supplément de prix. Youpi ! « ***Le portage : un privilège ouvert à tous !*** » vantait, en septembre dernier, le quotidien breton à grand renfort d'affiches 4x3 et d'encarts publicitaires. Vraiment ? Oui. Sauf pour les 45 serfs qui, toutes les nuits, se lèvent à 4h du mat' pour contenter tout ce joli petit monde. Toujours les mêmes dont le réveil sonne comme le glas. Qu'ont pas toujours le cœur à chanter «lalali, lalala ». Parmi ces courageux, on ne trouve pas d'habitués du satin. C'est plutôt l'école du mal au dos, de la corne aux mains, du mal aux reins. Tout ça pour un revenu d'appoint n'excédant pas les 300 euros par mois. Pour en avoir le cœur net, il suffit d'appeler Ouest-France portage. Le coup de fil atterrit à Rennes, au siège social du journal. Là, une hôtesse vous redirige vers une société locale, selon que vous habitez la Normandie, l'Ille-et-Vilaine ou la Vendée. Première surprise qui n'en est pas vraiment une, Ouest-France sous-traite ce service. Le roi confie cette tâche à des seigneurs locaux. A eux de trouver des gueux. En l'occurrence des personnes qui cumulent les petits boulots pour se maintenir la tête hors de l'eau. Des «working poor» comme on dit chez les CSP+. Le sous-traitant sous-traite à son tour. Et se fait plus exigeant. La pub vend une arrivée « ***chez vous avant 7h30*** ». Ce sera donc « avant 7h » pour tout le monde. Tout le monde ? Près de 200 clients par porteur. Sept jours sur sept. Pour un défraiement kilométrique de 0,144 euros. Avec une kyrielle de primes pour ceux qui sont prêts à se faire exploiter jusqu'à la moelle : prime au nombre de clients, prime au poids (supplément TV, hors-série). Tout ça à dos de mobylette ou dans le coffre de son auto. Par tous les temps. Et tant pis pour les amortisseurs. Du moment que Ouest-France amortisse ses coûts au plus bas. Cerise sur le gâteau : depuis le rachat du pôle ouest de la Socpresse (Vendée-Matin, Presse-Océan, Le Courrier de l'Ouest, Le Maine-Libre) par l'ogre breton, les porteurs distribuent maintenant deux titres de presse pour des clopinettes. Un privilège qu'on vous dit...

Les 475 habitants de la discorde

Drôle de phénomène démographique. A Mouilleron-le-Captif, zones économiques et lotissements poussent comme des champignons. Pourtant, officiellement la population ne croît pas… Personne n'y croit.

Si on peut faire dire tout ce qu'on veut aux chiffres, on peut difficilement faire disparaître des personnes. Pas physiquement en tout cas. On peut, en revanche, jouer avec les statistiques. C'est exactement ce dont est soupçonné Philippe Darniche, maire de Mouilleron-le-Captif, dynamique commune installée en bordure de La Roche-sur-Yon. Démasqué par l'association « Pour Mouilleron ».

Dans sa lettre de novembre 2006, distribuée à tous les foyers, elle s'interroge :« **Mouilleron serait-elle devenue une commune à part où il ne faudrait pas compter tous les habitants : au risque de coûter cher aux contribuables, de peur de faire entrer au conseil municipal une opposition constructive ?** » Car, si le dernier recensement national de 1999 compte 3492 habitants, l'affinement 2005 de l'Insee en dénombre 3967 (1). Une augmentation de 475 personnes qui change clairement la donne.

« **Reconnaître cette augmentation, c'est admettre de voir Mouilleron basculer dans la tranche des communes de plus de 3500 habitants** », explique Michel Parsy, président de l'association. « **C'est donc accepter le mode de scrutin qui instaure une part de proportionnelle dans l'élection municipale** », complète Gérard Barteau, le secrétaire. Et donc prendre le risque de voir deux ou trois élus d'opposition faire partie des 27 futurs conseillers, désignés en 2008 par les Mouilleronnais. Pourtant, la stricte application de la démocratie…

Cette reculade est surtout synonyme de l'érosion naturelle des pouvoirs mis entre les mains d'un homme assis sur le fauteuil de premier magistrat depuis 1983. « **Quand il était encore pharmacien en exercice, c'était le premier épicier de la commune. Grâce à son métier, il avait tout le monde en fiches, appelait chacun par son prénom.** »

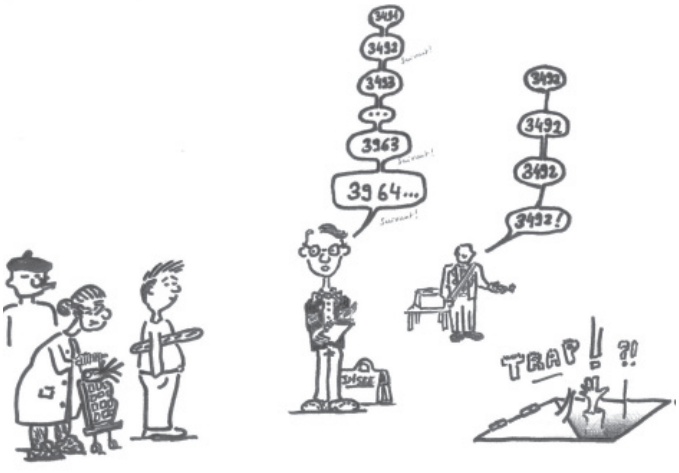

Depuis son départ à la retraite, les choses ont changé. De nouveaux habitants sont arrivés. « **Cette gestion patriarcale est en train de s'effriter** », insiste Michel Parsy. « **En refusant par deux fois notre demande de recensement complémentaire** (questions ouvertes lors des conseils municipaux des 24 avril et 22 mai 2006, Ndlr), **Philippe Darniche ne fait que reculer l'échéance d'un mandat.** » Six années que l'édile mouilleronnais n'est pas prêt à laisser filer. Aucun risque d'ailleurs, tant le personnage est implanté dans le paysage local.

Par cette lettre, « Pour Mouilleron » voulait plutôt dénoncer un credo systématique. Celui du « **on est bien ensemble, on ne fait pas de politique, on gère en bon père de famille** », ironise Gérard Barteau. « **C'est bien simple,** reprend Michel Parsy, **quand Philippe Darniche entre dans la commune, il ne fait plus de politique, il fait de la gestion.** »

Astucieux de la part d'un homme qui se présente sans étiquette à chaque élection municipale, mais qui n'est autre que le président du MPF Vendée, un membre important des instances nationales de ce même parti villiériste et président de la communauté de communes du Pays Yonnais. Or, « **les gens ne veulent pas seulement qu'on leur serre la pince, qu'on fasse mine de les écouter,** racontent Gérard Barteau et Michel Parsy. **Ils veulent qu'on les entende, qu'on prenne leurs aspirations en compte** ». Une démarche politique, au sens noble du terme, qu'essayent d'appliquer les adhérents de « Pour Mouilleron ». « **Depuis novembre 2005, nous faisons le tour de la commune pour voir les nouveaux quartiers, constater tel ou tel problème d'assainissement en milieu rural, répertorier les principaux points noirs de circulation…** » De quoi élaborer un programme municipal, constituer une liste. Et aller au charbon en 2008.

Source : www.insee.fr

« Monsieur le maire est un grand démocrate »

« **Vous êtes les bienvenus à la mairie de Mouilleron-le-Captif... Vous êtes les bienvenus à la mairie de Mouilleron-le-Captif...** » Et ainsi de suite. On va finir par croire le contraire. Non pas que la charmante musique d'attente de la municipalité ne soit pas agréable à écouter. Mais plusieurs fois par jour, ça commence à compter. Vous l'aurez deviné : sur cette histoire d'augmentation d'habitants et donc d'un éventuel passage à la proportionnelle pour les municipales de 2008, on ne saura rien. Philippe Darniche est un homme extrêmement occupé. Pas une seconde à nous accorder.

Quand nous avons appelé la première fois, il avait une excuse valable : « **M. Darniche est en vacances à l'étranger** », nous renseigne son secrétariat général. « **Bien. Et quand pouvons-nous le joindre ?** » « **Demain** (le mardi 19 décembre), **à 14h30. Nous avons une réunion ensemble. Mais de quoi s'agit-il exactement ?** » On se fend donc d'une explication sur notre rencontre avec le groupe « Pour Mouilleron », de leurs soupçons... « **Oui, je vois très bien. Mais pas d'inquiétude, monsieur le maire est un grand démocrate. Et puis, ce dernier a tranché sur la question...** » « **Ah bon ?** l'interrompe-t-on. **Et quelle est sa décision ?** » « **Eh bien, la réponse devrait satisfaire le groupe "Pour Mouilleron". Mais là, je commence à parler à la place du patron.** » C'est le dernier contact humain que l'on aura avec la mairie de Mouilleron. Depuis, la secrétaire nous met systématiquement en attente. « **Vous êtes les bienvenus à la mairie de Mouilleron-le-Captif... Vous êtes les bienvenus à la mairie de Mouilleron-le-Captif...** »

Le service public ? Parti sans laisser d'adresse...

Le 18 octobre, l'Etat annonçait la fin du monopole de La Poste et la mise en concurrence de tous les services postaux à compter de 2009. Quelles conséquences ? Réponse, le soir même, dans le village de Grosbreuil.

Le 20 septembre, jour de Fête de La Poste. Des milliers d'agents postaux descendaient dans la rue pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail, le démantèlement du service public et la casse du réseau de bureaux de poste. Une manif parmi tant d'autres ! Mais qui aurait pourtant du éveiller un peu plus la curiosité des médias.

Le 6 octobre suivant, tous par contre retransmettaient docilement la campagne menée par La Poste sur « le facteur d'avenir » avec un descriptif minutieux du vélo du XXIe siècle, de sa selle qui tourne, de l'appareillage ultra moderne et informatisé du facteur des temps modernes. Mais bon sang, de quoi se plaignent-ils ? La réponse, nous l'avons reçue en pleine face, deux semaines plus tard.

Le 18 octobre : on annonce enfin au grand public la nouvelle, si l'en est une : en 2009, l'ensemble des services postaux seront libéralisés et donc entièrement soumis à la concurrence. Après l'eau, EDF-GDF… La Poste. L'annonce fait la une de tous les journaux. On s'inquiète : « **Que va devenir le service public ? Les Allemands ou les Hollandais (les deux principaux prétendants au rôle de facteur français) prendront-ils la peine de venir au fin fond de nos campagnes ?** » Car si l'Etat met fin au monopole de La Poste, il ne met pas un terme à son rôle de service public qu'elle doit, rappelons-le, assurer 6 jours sur 7. Elle devra être partout où ils jugeront non rentable de se rendre. Comment va-t-elle s'y prendre pour ne pas se faire manger toute crue ?

Heureux hasard, le soir même de cette annonce médiatique, se tenait justement une réunion publique à Grosbreuil sur « **l'évolution du bureau de poste** », c'était l'expression employée. Ni une, ni deux. Nous nous rendons à la salle des fêtes où l'on comprend très vite la teneur du mot « **évolution** ». Il ne s'agissait pas d'évoquer la mise en place d'une borne Internet pour les nombreux jeunes venant s'installer sur la commune. Non ! Le directeur départemental de La Poste, Martin Hagenbourger, était venu nous dire que les jeunes ne se rendant plus au bureau de poste, celui-ci n'était plus viable.

Et pour que l'on comprenne bien, il avait préparé un discours certes très bien ficelé, persuasif même. Après avoir statistiquement démontré la baisse de clientèle et le manque de rentabilité du bureau de poste grosbreuillois, il conclut :

« Financièrement, il nous est impossible de conserver le bureau actuel. Je ne connais pas un seul chef d'entreprise parmi vous qui accepterait de rester quelque part s'il court à sa perte. Nous sommes dans la même position que n'importe quel commerce de proximité ».

« **Vous n'êtes pas un chef d'entreprise, Monsieur, vous êtes un représentant du service public** », lance-t-on dans l'assemblée. « **Nous sommes 100% public, oui** », répond le directeur, « **mais aussi 100% en concurrence avec le privé !** » Référence à 2009…

Il va bien falloir que La Poste soit concurrentielle, et pour cela, elle doit être rentable. Le directeur nous explique que La Poste doit nous quitter. Mais, soucieuse de ne pas nous abandonner ainsi, elle nous propose deux solutions : soit la municipalité accepte d'assurer elle-même les services de La Poste, soit un commerçant sera choisi pour en assurer les services minimum.

A peine son propos terminé, un homme se lève, droit devant lui, et dit : « **Vous êtes marrant, vous ! Vous avez un truc qui ne marche pas, alors vous nous le refilez !** » Il n'avait pas tort. Sauf que là, il s'agit plus d'une forme de sous-traitance : la municipalité ou le commerçant serait équipé et payé par La Poste pour faire son boulot. Et avec quel argent ?

Les 150 000 euros économisés chaque année grâce à l'abattement de la taxe professionnelle (85%), offerts par l'Etat au nom du service public. Résumons : La Poste utilise l'argent public (nos impôts) pour sous-traiter le service public dans nos pauvres campagnes, et ce pour pouvoir mieux se consacrer à ses activités dites rentables… Et privées : la banque postale par exemple. Et cette fois sans compter, si l'on en juge par les nombreuses campagnes de publicité. En Vendée aussi, il est certainement plus intéressant d'embaucher des saisonniers pour tenir les boutiques de plage que de continuer à payer Marina à Grosbreuil.

Mais revenons à notre choix fatidique : une agence postale communale (gérée par la commune) ou un relais poste (géré par un commerçant) ? Il faudra de toute façon choisir, nous prévient le directeur qui, somme toute, avait tendance à privilégier la première solution.

« **L'agence postale communale offrira exactement les mêmes services que le bureau de poste actuel** », assure-t-il à l'assemblée, particulièrement remontée ce soir-là. Il faut dire que nous sommes à Grosbreuil : qui y touche s'y pique… Il insiste : « **Vous ne verrez même pas la différence.** » Excepté en ce qui concerne l'accès aux comptes bancaires. Ah ! Et puis, au fil des discussions, on apprend que Monsieur l'entrepreneur devra aller à Talmont pour déposer sa recette, que les boîtes postales, oui, oui, existeront toujours mais que le courrier ne sera plus livré à 8h mais 10h, etc.

L'agence postale communale a un autre avantage, celui-là, beaucoup moins explicite. La Poste et la municipalité signent une convention de 9 ans, renouvelable deux fois. Ce qui signifie une chose : même si les Hollandais ou les Allemands offraient des prix plus attractifs à la commune de Grosbreuil, celle-ci continuera d'être pieds et poings liés à ceux qui se seront présentés à la fois comme les victimes et les sauveurs : une Poste victime de la décision de l'Etat mais soucieuse de nous assurer un service minimum… Et pour longtemps !

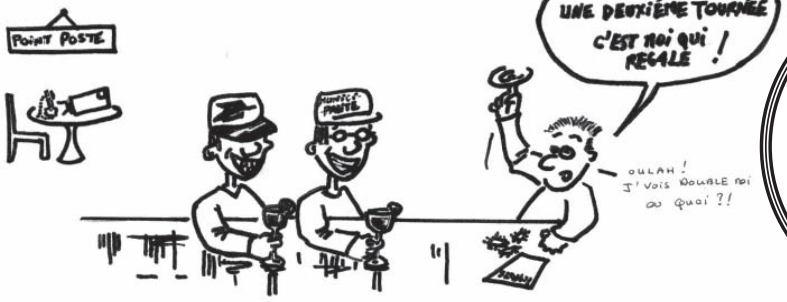

Dernière minute !

19 décembre : le conseil municipal a tranché : ce sera un relais Poste

Les petites économies

Des décisions rendues au nom d'une commission paritaire qui n'a plus rien de paritaire depuis presque un an, des refus d'allocations décrétés par on ne sait qui, des conseillers et des agents contraints de tronquer des informations sur consigne de leur direction... Mais à quoi joue l'Assedic ?

Chômeur-créateur d'entreprise : ce que l'on ne vous dit pas !

C'est à travers notre propre histoire et au cours de nos propres démarches que nous avons découvert les méthodes d'une agence Assedic vendéenne. Rien ne nous dit, en revanche, que ces méthodes ne sont pas employées ailleurs... Alors, si vous êtes chômeur et créateur d'entreprise, où que vous soyez, restez vigilants.

Envisageant, à l'époque, de créer notre journal sous la forme d'une SCOP (version plus démocratique de la SARL... pour faire court), certains d'entre nous devenaient eux aussi des « chômeurs-créateurs d'entreprise ». A ce titre, l'Assedic nous explique qu'une aide s'offre à nous : l'ACCRE (voir lexique). Bien. Très bien. Nous le savions déjà et nous comptions bien dessus. Nous savions aussi que tant que notre entreprise ne nous rapportait rien, nous pouvions continuer à compter sur les allocations chômage qui nous étaient dues et pour lesquels nous avions cotisé pendant plusieurs années (à l'époque où journalisme et CDI signifiait encore quelque chose pour nous !).

Mais c'est là qu'on nous annonce : « **Nous vous verserons, en deux fois, la moitié des droits qu'il vous reste à ce jour.** » Seulement la moitié ? Et, comme ça, en deux versements ? « **Le budget va être chaud à gérer** ». Telle a été ma première réaction, très pragmatique. Moi qui, ce jour-là, était chargée d'aller me renseigner sur la manière dont nous allions bien pouvoir vous nourrir d'informations sans en négliger nos assiettes !

Après quelques heures de comptabilité et quelques sueurs froides, il fallait reprendre du poil de la bête et continuer les démarches. C'est alors que nous rencontrons un conseiller de BG Ouest à La Roche-sur-Yon (voir lexique). Au cours de la discussion, notre conseiller apprend la version qui nous a été donnée par l'Assedic et nous en donne une toute autre. Il nous assure : « **C'est totalement faux** » et nous explique : « **Vous pouvez aussi continuer à toucher l'intégralité de vos droits, en complément de vos revenus, et ce tous les mois. Vous avez le choix entre les deux solutions** ». Puis, l'air quelque peu agacé, il finit par lâcher (devant nous, journalistes...) : « **On commence vraiment à voir rouge ! Vous n'êtes pas les premiers. Depuis quelques temps, tout le monde a la même version que vous. Il va vraiment falloir qu'on éclaircisse ça avec l'Assedic** ».

Nous aussi...

Deux jours plus tard, je retourne donc voir ma conseillère Assedic et repose naïvement la question : « **Je crée actuellement mon entreprise et je voudrais savoir dans quelle mesure je peux continuer à bénéficier de mes allocations chômage, dans le cas où mon activité, dans un premier temps, ne me rapporte pas ou très peu.** »

Pour consignes de mentir

Même réponse que la première fois. J'insiste : « **Vous êtes sûre que je n'ai pas une autre solution ?** » Yeux baissés, elle marmonne une fois encore la même chose. Je me fais alors mieux comprendre : « **Je ne peux pas toucher l'intégralité de mes droits, en complément de mes revenus, comme auparavant ?** » Enfin, elle me répond, gênée : « **Si, vous avez aussi cette solution.** » « **Pourquoi ne pas me le dire ?** » ai-je demandé, profitant de cet instant de malaise. Et voilà qu'elle me répond, comme une délivrance : « **Parce que nous avons des consignes.** » Moi : « **Vous avez pour consignes de mentir ?** » Elle acquiesce.

C'est à ce moment que je décide de creuser l'affaire. Grâce à diverses sources, j'apprends que la consigne a bel et bien été donnée de privilégier une version plutôt qu'une autre. Et ce à l'occasion d'une grande messe au cours de laquelle tous les agents Assedic auraient été briefés. L'argument officiel avancé ce jour-là était purement administratif : lorsqu'ils encaissent leur capital, les allocataires sortent des fichiers informatiques... autant de dossiers en moins à traiter. Rien par contre sur l'avantage économique de ne verser que la moitié des droits. L'autre moitié reste disponible en cas d'échec de l'entreprise. Mais si ça marche, c'est tout bénef' pour l'Assedic. Sans oublier que lorsqu'on sort des fichiers, on sort aussi des statistiques. Nous apprenons également que ce système de versement du capital est en fait appelé « Aide Assedic », créée il y a un an. Et si la direction n'a pas souhaité s'exprimer officiellement, nous sommes tout de même parvenus, au fil des discussions, à mieux saisir son raisonnement qui, somme toute, se tient. Avant, le chômeur-créateur d'entreprise ne bénéficiait que d'une seule aide (l'ACCRE). Et il s'avère que, la plupart du temps, ils n'avaient pas assez de moyens financiers pour démarrer leur activité. Par le versement de la moitié du capital, l'Assedic estime donner les fonds nécessaires aux investissements de départ. Certes. Autre argument de poids : la personne n'étant plus inscrite comme demandeur d'emploi, elle n'a plus aucune obligation, ni de compte à rendre, que ce soit aux Assedic ou à l'ANPE. Cette solution satisferait donc le plus grand nombre. Mais pas forcément tout le monde. « **Quand il s'agit de petites sociétés qui ne nécessitent aucun investissement de départ, l'autre solution qui consiste à toucher ses droits en complément de ses revenus, est plus adaptée, c'est vrai. A ce moment-là, nous en parlons en 2e ressort** », m'explique-t-on. Et c'est là que le bât blesse. A aucun moment on ne nous en a parlé, ni en 1er ni en 2e ressort. On ne nous a d'ailleurs jamais demandé quoique ce soit sur notre entreprise. Alors, petit conseil : mieux vaut bien éplucher les brochures distribuées, trop souvent négligées, et juger soi-même de ce qui est dans son intérêt ou non.

Lexique

Commission paritaire : « En 1958, l'Assedic est créée par les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et syndicats salariés), système national d'aide aux salarié(e)s involontairement privés d'emploi chargé de verser un niveau de remplacement permettant d'attendre, dans les meilleures conditions possibles, la réinsertion dans la vie professionnelle... » C'est l'historique tel qu'il est écrit sur le site de l'Assedic. Ce sont donc bien les partenaires sociaux (les syndicats ouvriers et les syndicats patronaux) qui représentent l'intérêt des personnes et qui décident « collégialement » des attributions ou non des allocations (et non pas les agents qui reçoivent les allocataires). C'est une règle fondamentale de la démocratie qui fonctionne dans le cadre du paritarisme.
Mais depuis avril 2006, en Pays de la Loire, et notamment en Vendée, ce ne sont plus les représentants des salariés ou employeurs qui décident, mais une commission inconnue du public, composée de membres tous désignés par l'Assedic elle-même.
Voir explications en page 7.

ACCRE : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise, sous la forme d'une exonération des cotisations obligatoires de sécurité sociale pendant les quatre premiers trimestres d'activité.

BG Ouest : Boutique de Gestion Ouest. Structure d'aide et de conseil. Pépinière d'Entreprise, rue René Coty à La Roche-sur-Yon.

de l'Assedic

L'histoire d'un homme... à sec

*On l'appellera Marcel. Malgré un dossier et un comportement exemplaires, il n'a cessé d'essuyer les refus d'allocations de l'Assedic. Et ce au nom d'une commission paritaire qui ne se réunit plus depuis avril 2006. Quelqu'un a pourtant bel et bien jugé de **« l'insuffisance »** de ses démarches. Voyez vous-mêmes.*

Marcel a 38 ans. Il est marié et a trois enfants. Tout a commencé pour lui il y a un an. Marcel était responsable d'atelier de production pour une entreprise yonnaise quand, en février 2006, sur fond de désaccord, il se voit contraint de démissionner. Une décision qu'il n'aurait pas prise sans, au préalable, s'être renseigné auprès de l'ANPE.

Lors de son appel, on lui explique qu'après 4 mois de privation de droits, il pourra adresser une demande d'allocations. Et surtout, on lui assure que si, durant ces 4 premiers mois, il avait fait preuve de réelles volontés pour retrouver un emploi, il n'y avait aucune raison pour que son dossier ne soit pas accepté. Marcel, novice dans le monde administratif et impitoyable du chômeur, prend ce qu'on lui dit pour argent comptant et démissionne, confiant : « **Je débordais de projets. Je voulais me diriger vers la petite et moyenne entreprise (PME), soit être encadrant soit créer ma propre boîte. Ou sinon, trouver du travail dans les six mois. Des démarches, je comptais bien en faire, et même beaucoup** ».

Son premier rendez-vous à l'Assedic est fixé le 1er mars, date à laquelle il s'inscrit officiellement aux Assedic en tant que demandeur d'emploi non pris en charge. C'était ainsi pendant 4 mois, il le savait. Marcel, dès lors, multiplie les recherches d'emploi.

15 mars, un mois après sa démission : rendez-vous à l'ANPE où il parle de tous ses projets, puis enchaîne les ateliers pédagogiques : le 23 mars, le 27 mars, le 3 avril. Pendant ce temps, il envoie une 10e de courriers spontanés aux grosses entreprises de Vendée. Sans succès : il serait trop spécialisé dans son domaine.

15 juin : les quatre mois de carence se sont écoulés. Marcel retourne voir son conseiller ANPE qui ne peut que constater toutes les démarches entreprises. C'est le moment d'établir une demande d'allocations. Son conseiller le rassure : vu son dossier, pas de souci à se faire.

Quinze jours plus tard, il se rend à la Chambre des métiers pour assister à une journée sur la création d'entreprise, puis au GRETA pour se renseigner sur une formation. Au même moment, il trouve celle qui lui fallait, une formation d'adjoint de direction au Centre Meslay de Montaigu. Dès le 4 juillet, il passe tous les tests nécessaires pour être admis. Il se démène. Et pourtant, le 6 juillet, Marcel reçoit une réponse négative de l'Assedic pour « **efforts de reclassement insuffisants.** » La lettre est signée du directeur régional Yves Dubrunfaut. Elle indique par ailleurs que cette décision a été prise au nom de la commission paritaire, c'est-à-dire par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux. Or, ce n'est plus elle qui prend les décisions, et ce depuis déjà plus de deux mois ! Mais ça, Marcel l'ignore encore.

3 lettres de refus,

Le Directeur
YVES DUBRUNFAUT

Le Directeur

p/Le Directeur

3 signatures différentes...

Directeur : de qui ? de quoi ?

Atterré, il se rend alors aux Assedic où il explique son cas. On lui rétorque qu'il aurait dû apporter des preuves tangibles de ses démarches, comme réclamer des justificatifs de ses appels aux agences interim et autres. Et pourquoi ne pas se filmer pendant nos recherches internet pendant qu'on y est ! Discipliné, Marcel refait une demande d'allocations, preuves à l'appui.

Le 10 juillet, il apprend qu'il est admis au Centre de formation de Montaigu. La formation est conventionnée par l'Assedic et donc prise en charge. Immédiatement, il leur fait part de la nouvelle : cette fois, il ne peut pas faire plus concret. La rentrée est prévue le 11 septembre.

25 juillet : nouvel entretien à l'ANPE. Son conseiller, qui découvre la lettre de refus envoyée par l'Assedic, n'en revient pas. Il prévient la CGT qui s'empare du dossier. Mais rien n'y fait. Le 28 août, Marcel accepte une mission intérim d'ouvrier sur chaîne. Il est aussi en attente d'une réponse pour un autre poste. Début septembre, toujours pas de réponse de l'Assedic. N'ayant pas les moyens de payer la formation, Marcel appelle le Centre Meslay qui lui assure qu'ils ont l'habitude, que ça va se débloquer et que ce n'est qu'une question de temps. On lui dit de ne pas s'inquiéter et d'être présent à la rentrée.

11 septembre: il est bien présent mais une lettre à la main, reçue le matin même, celle de l'Assedic qui lui adresse un nouveau refus. La lettre est en tous points identique à la première, si ce n'est l'absence de signature et de référence à la commission paritaire. Qui a pris cette décision ? On n'en sait rien. On peut seulement lire en guise de signature «**Le directeur** » : De qui ? De quoi ? Mystère.

Marcel veut des explications. Après quelques jours de harcèlement, il parvient enfin à être reçu par l'Assedic qui, de sa propre initiative, soumet à nouveau le dossier. Mais le 26 septembre : rebelote ! Troisième refus et toujours, mot pour mot, la même lettre. Quoique, cette fois, il y ait bien une signature en bonne et due forme, mais on ne sait toujours pas de qui.

Depuis, Marcel a réitéré sa demande. Il a aussi multiplié les courriers recommandés, les appels, les mails... A chaque fois, on lui promettait une réponse sous les 8 jours ou dans les 48h, et puis rien, jamais rien. Alors, son histoire a provoqué de plus en plus de remous, via son conseiller ANPE et la CGT notamment. Est-ce eux ou son acharnement ? Toujours est-il qu'à une semaine de Noël, il a enfin reçu la bonne nouvelle tant méritée.

Anti-démocratique mais légale

En Avril 2006, pour cause de désaccord entre deux syndicats patronaux, l'UPA (confédération des artisans) et le Medef, l'UNEDIC se voit obligée de suspendre la commission paritaire de l'Assedic des Pays de la Loire. Dès lors, ce ne sont plus les syndicats ouvriers et patronaux qui au sein de cette commission décident d'accorder ou non des allocations.
Mais qui alors ?
Il est prévu, dans le règlement intérieur de l'UNEDIC, qu'en pareille situation, la présidente du bureau national a toute la légitimité pour prendre les décisions et les signer au nom de la commission paritaire, elle-même faisant d'ailleurs partie de la CFDT.
Seulement, concrètement, « **la présidente de l'UNEDIC ne peut pas étudier les cinquante à soixante dossiers qui arrivent d'un seul coup sur son bureau** , explique la CGT, **elle ne peut que se fier à l'avis rendu par les directeurs régionaux ou départementaux et confirmer leur décision en apposant sa signature.** »
Une façon plus qu'anti-démocratique de fonctionner, certes, mais légale au regard du règlement.
Selon la CGT, aucune décision n'aurait due être prise en dehors de la commission paritaire, garante des intérêts des uns et des autres. Elle parle « **d'abus de pouvoir, de décisions arbitraires et honteuses.** » Du côté de l'Assedic, on assure que tous les dossiers ont été traités avec sérieux et l'on explique qu'il était, de toute façon, exclu d'interrompre l'examen des dossiers.
Le plus simple serait peut-être que les deux syndicats patronaux parviennent enfin à se mettre d'accord. Ainsi, notre système social pourrait à nouveau marcher la tête haute, et en toute transparence...

Un témoignage, une réaction, contactez-nous sur le www.lesansculotte85.com

Les éco-villages veulent faire écho

L'habitat intelligent, on y arrive doucement. Très doucement. A force d'alertes répétées et de prises de conscience politique. Le plus souvent portée par des particuliers, cette pratique commence à intéresser certaines municipalités. Deux projets pour deux postures bien distinctes. Celle de Jean Leroy, utopiste aux pieds sur terre, et son projet d'éco-village à Beaulieu-sous-la-Roche. Celle de la mairie de Thorigny et son futur éco-lotissement.

Autant vous dire tout de suite que si l'idée est quasi identique, la manière de procéder n'a rien à voir. Celle de communiquer non plus d'ailleurs. Le 4 décembre dernier, nous avions rendez-vous avec Jean Leroy, porteur d'un projet d'éco-village sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Les indications pour trouver sa maison sont claires. Heureusement. Parce que pour arriver jusqu'à son ancienne étable, en pleine rénovation, c'est la croix et la bannière. Pour l'heure, le terrain est miné. On avance, guère rassuré, sur un système de poutres en bois s'enchevêtrant au dessus de cratères et tranchées.

Tous ces « pièges » déjoués, de la gadoue plein les godillots, on pose (enfin !) le pied sur une terrasse en béton. Là, un homme, polaire rouge sur le dos et pieds nus dans ses sandales, vous ouvre gentiment sa baie vitrée. Bienvenue chez Jean Leroy, fils de paysans cherbourgeois.

On vous épargne les multiples détails de ses péripéties, toujours en compagnie de sa femme. Un vrai roman d'aventuriers. Pour comprendre ce qui motive ce « **concepteur réalisateur** » arrêtons-nous tout de même à la case 1975. Cette année-là, Jean a 24 ans et part vivre au Groenland. De ce périple initiatique le jeune homme revient en France avec un film documentaire et un bouquin : *Mon village sur la banquise*, édité chez Laffont, collection Vécu. Jean Leroy revient surtout avec une intime conviction. En France aussi, on peut vivre dans ce genre de villages plus solidaires qu'autarciques. Où toutes les générations se côtoient sans distinction.

Une conception communautariste complètement dévoyée à l'heure où babs et hippies se dessoudent au LSD. Pourtant, cette envie d'un village citoyen ne le quittera plus. Ainsi, cette première tentative avortée au début des années 1990. A l'époque, le couple fourmille d'idées et ancre sa destinée en Vendée. « **On avait envie de construire une sorte de village où grands-parents et petits-enfants pourraient se rencontrer sans barrière, sans frontière.** » L'idée est séduisante, mais n'aboutit pas. Alors va pour la construction de plusieurs maisons écolo à L'Aiguillon-sur-Vie. Avec cette rente désormais assurée, les concubins partent s'installer à Venansault. Là, ils se consacrent à la rénovation de leur étable. Une ruine qui prend, jour après jour, des allures de maison écologiquement intelligente. Tout pour vivre tranquillou dans le meilleur des mondes. Sans rien demander à personne. Mais « **à peine installés, la municipalité parlait de faire construire un circuit automobiles à proximité, puis une décharge.** »

Le hameau se mobilise et obtient gain de cause sur le premier projet. « **Sur la décharge, on ne sait pas trop** », répond, évasif, Jean.

C'est, en fait, un autre projet de « décharge » qui titille notre homme. Le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) du bassin numéro 3 prévu à Beaulieu-sous-la-Roche par le conseil général et son plan départemental d'élimination des déchets. Un CSDU implanté au cœur même de la vallée du Jaunay. « **A l'époque, j'avais dans l'idée de construire une maison autonome** », se rappelle Jean Leroy. Arrive l'heure de signer le compromis de vente. « **Mais la Safer** (Société d'aménagement foncier d'établissement rural) **est passée avant nous, mandatée par Trivalis** (maître d'œuvre du plan d'élimination des déchets) **pour acheter toutes les terres jouxtant le futur centre de stockage.** » Au bas mot, plusieurs dizaines d'hectares.

L'occasion est trop belle. Notre homme élabore son contre-projet. Ce sera un éco-village. Alors qu'il n'a toujours pas trouvé de terrain et que la municipalité n'a pas encore donné son accord, Jean Leroy affirme posséder un listing d'une vingtaine de personnes intéressées par cette idée. Prêtes à se constituer en groupement foncier agricole (GFA) pour acheter des terrains (1). « **Avec, quoi qu'il arrive, une partie qui resterait en indivision,** insiste le porteur du projet. **Cela pour éviter toute forme de spéculation foncière.** » Parce qu'un éco-village, « **c'est une multitude de gens qui vivent dans le respect de l'environnement. Qui tendent vers le zéro déchet. Qui éliminent toute empreinte écologique. Qui évitent donc de recourir à des matériaux qui viennent de loin** ».

« Un éco-village, c'est du rationnel, pas du fantaisiste »

Un éco-village, « **c'est la possibilité de construire une maison autonome avec que dalle** », insiste notre bonhomme tout en exposant son projet : « **Je rêve de mettre en place une véritable mixité sociale. Bien sûr, il faut avoir envie de vivre de cette manière-là. De respecter les autres pour se respecter soi-même. Mais bon sang,** s'emporte-t-il froidement, **comment peut-on encore accepter aujourd'hui de vivre dans des maisons mal isolées, construites en dépit du bon sens environnemental et polluées par tous ces produits chimiques !** »

Une question dans l'air du temps plus soumise au diktat des promoteurs qu'aux vraies aspirations de tout un chacun. « **Tout ça, c'est du blabla, de fausses excuses. On a le droit de choisir. De prendre le temps de se renseigner, de s'ouvrir à ces techniques. Un éco-village, c'est du rationnel, pas du fantaisiste. Il faut acquérir tout un tas de compétences.** » Qui ne sont pas à la portée de tous. « **Faux. Dans un éco-village, il suffit de deux-trois personnes connaissant les techniques pour les transmettre aux autres.** » Ici, pas question de brevet, on partage le savoir pour vivre en adéquation avec ses idéaux.

« **Quand on construit soi-même sa maison,** certifie Jean, **on ne perd ni son temps, ni son argent. Au final, ça dure un an et ne coûte pas le tiers du prix global d'une maison normale. Et, en plus de réaliser sa propre maison, on se réalise soi-même.** » Reste à trouver ce foutu terrain…

Plus d'infos sur le www.nalou.com

Thorigny : Epineux choix pour l'éco-lotissement

La municipalité de Thorigny, petite bourgade rurale à l'est du Pays Yonnais, planche actuellement sur un projet d'éco-lotissement. Sauf que de ce projet, on ne saura pas grand-chose. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Nous avions même réussi à dégoter un rendez-vous avec le maire et son adjoint à l'urbanisme, le 14 décembre. Avant que ceux-ci nous fassent finalement faux bond. Ce revirement s'explique, selon Annie Guyau, par le fait que la commission d'études devait rendre ses conclusions le 19 décembre. Avant son annonce officielle lors du conseil municipal de janvier. Des délais qui n'entraient pas dans nos impératifs de bouclage. « **Pour l'instant, il n'est donc pas question de communiquer !** » Nous restons sur notre faim. Alors même que la question fait irruption sur le devant de la scène présidentielle. Que la candidate Royal annonce à grand renfort de promesses son intention d'imposer « **un plan national de grands travaux sur l'isolation des bâtiments anciens** » et son exigence de voir intégrer « **des normes environnementales aux futurs permis de construire** (1) ». Les bases intrinsèques que l'on imagine pour la construction d'un éco-lotissement. Au bout du fil, nous insistons : « **Nous comprenons que vous ne vouliez pas communiquer tant que le Sydev n'a pas rendu ses dernières conclusions, mais sans aller jusque là, nous aimerions confronter les points de vue, insister sur le fait, qu'aujourd'hui, des municipalités misent sur l'habitat intelligent…** » « **Quand vous parlez d'habitat intelligent,** rebondit Annie Guyau, **vous prenez uniquement en compte l'aspect environnemental. Or, il s'agit plus d'une conciliation de plusieurs facteurs : l'environnement, l'énergie, bien sûr, mais aussi la sécurité pour les propriétaires et les autres usagers de la commune. C'est un sujet délicat.** »

On comprend, à demi-mot, que certains tiquent encore un peu face à ce changement annoncé. « **De toute façon, dans ce lotissement, on ne pourra pas tout concilier,** conclut notre interlocutrice. **Il faudra faire des choix.** » C'est justement de ces choix collectifs et individuels dont nous aurions aimé parler avec madame le maire de Thorigny. De ces choix audacieux qu'a décidé de porter cette femme à la tête d'une commune à fort électoral rural, où encore bon nombre de conseillers municipaux sont des agriculteurs en activité. De là à voir une causalité à cette frilosité…

(1) Dans Libération du mercredi 13 décembre 2006.

Les dix commandements du bioclimatisme

Une construction toujours plus rapide, des matériaux de moins en moins chers, une vision bien trop souvent à court terme… Bienvenue dans le joyeux p'tit monde des promoteurs immobiliers. Béton, placo-plâtre, laine de verre et le tour est joué. Et qu'importe si l'isolation est pourrie, les radiateurs électriques trop gourmands et les produits d'enduits très polluants… C'est banco pour le proprio, de gros sanglots pour le locataire. A lui de lâcher la moitié de son salaire pour se loger. Le reste pour régler des factures d'énergie bien trop salées. La maison Borloo à moins de 100 000 euros comme unique modèle pour les jeunes foyers pas très aisés. « Non merci», ont dit Angélique et Cédric, un jeune couple de vendéens, qui a décidé de voir l'avenir en bioclimatique. Une option généralement plus onéreuse qui s'amortit avec les années. Un état d'esprit aussi… Feuilleton écolo, première partie.

Premier commandement
Un bon terrain tu choisiras (1). « **En fait, une exposition qui permette la meilleure captation du soleil possible.** » Avec deux facteurs à prendre en compte : le soleil et le vent.

Deuxième commandement :
Une bonne orientation tu décideras. En clair, des baies vitrées au sud pour favoriser les apports solaires passifs et des débords de toitures pour protéger la maison des rayons brûlants de l'été.

Troisième commandement
Une serre bioclimatique en façade sud tu ajouteras. Pour un meilleur résultat, elle devra être encastrée et pourra être occultée, séparée du reste des pièces et bien ventilées.

Quatrième commandement
A une bonne disposition des pièces tu réfléchiras. Pour cela, rien de tel que de s'inspirer de l'expérience des anciens. A savoir, exposer les pièces de vie vers le sud et les pièces techniques ou de service vers le nord, comme zone tampon et d'isolation naturelle.

Cinquième commandement
Une bonne isolation tu définiras. Pour la construction de leurs murs, Cédric et Angélique ont opté pour la brique monomur, une brique alvéolée qui opère comme isolant naturel avec l'air et dispose d'une forte inertie thermique. Au sol, le jeune couple fera installer une chape béton de chanvre (chanvre+chaux). Du chanvre encore et toujours pour les enduits extérieurs. Et un bardage, côté ouest. « **Pour une telle maison, un simple poêle à bois suffirait comme appoint.** » Mais parce qu'on est jamais trop prévoyant, le couple a décidé d'opter pour un poêle à double combustion et un chauffe-eau solaire couplé, « **car pas autonome toute l'année.** »

Premier épisode : Trouver un terrain...

Ce n'est pas propre au bioclimatique. Trouver un terrain, quand on est un couple de jeunes trentenaires, quelle galère ! « **C'est très dur,** reconnaît Cédric, 27 ans, installateur de panneaux solaires photovoltaïques. **Il faut s'éloigner de plus en plus de La Roche-sur-Yon pour trouver chaussure à son pied.** » Une contrainte pour Angélique, 28 ans, animatrice dans un foyer de jeunes de la ville centre. Pour l'instant, ils ont dégoté une ancienne étable du côté de La Limouzinière. Une belle vieille maison qui, en hiver, ressemble plus à un frigidaire qu'a un douillet chalet des Pyrénées. Autant vous dire que l'isolation flirte avec le zéro pointé.

Bien calée auprès de l'unique poêle à bois, Angélique fulmine. « **On voulait absolument devenir propriétaire et construire notre propre maison. Après trois ans de location à droite à gauche, on a fini par être dégoûtés de travailler juste pour payer le loyer et régler des factures dues à des maisons mal isolées, mal fichues. A la fin du mois, il ne reste rien pour les extra.** » Après des mois et des mois de quêtes au quatre coins du Pays Yonnais, le couple fini par trouver un terrain de 5 700 m2 à Thorigny. Pour la « modique » somme de… 45 000 euros. « **C'est assez exceptionnel,** confirme le jeune homme. **Cela s'explique par la configuration du terrain**» Une partie classée zone agricole, une autre en pente. De quoi faire râler n'importe quel promoteur. De quoi réjouir n'importe quel adepte des Dix commandements du bioclimatique.

(1) Librement inspiré du " Bioclimatisme en dix points ", revue Architecture.
(2) Castors de l'Ouest, BP 32, 6 rue de la Poudrière, 85 000 La Roche-sur-Yon, tél. 02 51 37 59 90.
(3) Autres références : " La conception bioclimatique, des maisons confortables et économes ", de Samuel Courgey et Jean-Pierre Oliva, aux éditions Terre Vivante ; " Le guide de l'habitat écologique ", aux éditions du Fraysse ; " La maison écologique ", bimestriel spécialisé ; le Point info énergie Vendée au 02 51 08 82 27.

Sixième commandement
Pour la construction, ton temps tu prendras. « **Il y a un an, on n'avait pas toutes ces données-là. Il nous a fallu nous renseigner, nous créer un réseau.** » Depuis, Angélique et Cédric ont croisé la route du Point info énergie Vendée, ont trouvé conseil auprès d'un architecte spécialisé. Ils sont également tombés sur de drôles de Castors (2). Une association qui aide les particuliers autoconstructeurs à élaborer leur maison dans les meilleures conditions. « **En fait, ils nous obtiennent des prix préférentiels égaux à ceux que pratiquent les professionnels du BTP.** » L'autre avantage de Castors, c'est que les particuliers ne payent pas directement leurs fournisseurs. Ces derniers envoient la facture à l'association qui diffère le paiement et l'échelonne selon les moyens de ses adhérents.
Un sérieux coup de pouce auxquels s'ajoutent une kyrielle d'aides d'Etat, comme le crédit d'impôt sur le poêle à double combustion, le solaire photovoltaïque ou encore le chauffe-eau solaire. Sans oublier les aides de l'Agence de maîtrise de l'énergie (Ademe) ou de la Région. Quant à la construction proprement dite, le jeune couple « **ne va pas se lancer dans le gros œuvre** », mais réaliser des petites choses. Et surtout apprendre des autres constructeurs de maisons bioclimatiques de la région.

Septième commandement
L'air tu renouvelleras. Pour être saine, une maison doit être bien ventilée. Il y a donc des possibilités d'exploiter les calories de l'air sortant pour chauffer l'air entrant, la température du sol etc.

Huitième commandement
Les énergies renouvelables tu utiliseras. Chauffage au bois, chauffage ou chauffe-eau solaire (pour l'instant, nos deux tourtereaux ont tout bon!)… Et pourquoi pas électricité solaire. Et ça, à Cédric, c'est son dada. « **Je vais installer des panneaux solaires photovoltaïques plein sud.** » Pour une production de 3 kW, soit entre 24 et 30 m2 de panneaux sur le toit. « **Ce seront des panneaux en intégration,** reprend Angélique, hilare. **Cela va nous économiser des tuiles !** » Un investissement financier lourd, normalement remboursé dans les cinq à six années. Car l'autre avantage de l'énergie solaire, c'est qu'à terme elle va rapporter de l'argent au couple. Si, si ! Grâce à un contrat de revente passé avec EDF et courant sur 20 ans. Pour un tarif pouvant aller de 0,31 à 0,55 d'euros. Rentable… Et, d'un point de vue éthique, logique. « ***Comme ça, tu injectes du solaire dans le réseau nucléaire. Si tout le monde faisait ça, ça pourrait, peut-être faire fermer une centrale*** », lâche Angélique, mi utopique, mi résignée.

Neuvième commandement
Des arbres tu planteras. Car les toitures végétalisées permettent d'augmenter l'inertie thermique de la toiture. On peut également jouer avec l'ombre des arbres à feuilles caduques pour le confort de l'été.

Dixième commandement
En harmonie tu vivras avec ta maison. Faire construire une telle maison est une chose, mais modifier un tant soit peu ses habitudes en est une autre, toute aussi importante.
Suite au prochain épisode…

Code du travail mondialisé aux prud'hommes

J'entends encore ce directeur des ressources humaines d'un grand quotidien m'expliquer pourquoi les faits-divers et la justice prenaient une place aussi prépondérante dans les colonnes de « son » journal. « Parce que, insiste ce dernier, ils permettent une meilleure compréhension de la société dans laquelle on vit. » L'alcool, les dérives de l'existence ou les agressions sexuelles et crapuleuses comme unique sociologie du XXIe siècle ? Le récit quasi identique des condamnations des plus faibles ou des plus malhonnêtes comme seule analyse de l'injustice et de la schizophrénie de notre société ? Dans ces pages et bien d'autres, la balance judiciaire semble toujours pencher du même côté. Vers celui de ce « quart-monde » que les gratte-papier de tout poil évoquent le plus souvent avec indifférence ou même, parfois, avec mépris. De la chair fraîche que l'on jette en pâture à des lecteurs mis devant le fait accompli, vrais ou faux voyeurs de cette comédie… Car, avant d'assister à une audience, le plumitif vient chercher le « rôle ». La feuille de route qui indique la nature des affaires jugées. Comme il va au marché, il choisit celles qui offriront les meilleures histoires à ses lecteurs. Des histoires qui gomment l'essentiel. Qui occultent comment ces femmes et ces hommes en sont arrivés là. Perversité de la nature humaine ? Ou trajectoire hasardeuse dans un monde toujours plus compliqué ? La justice rendue par le conseil des prud'hommes est, à notre humble avis, un baromètre bien plus précis que les « audiences muscadets ». Nos confrères n'y mettent jamais les pieds. Alors, allons-y gaiement. Parce que la désespérance humaine est une matière bien trop inflammable pour l'arroser uniquement de « conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants »…

La Roche-sur-Yon, tribunal de grande instance, audience de la section de l'industrie, lundi 27 novembre.

Il fait une chaleur à crever. L'audience n'est même pas commencée que les avocats font déjà des effets de manche. Pour s'aérer. Les robes noires migrent vers le côté gauche de la salle. Et scrutent le thermomètre. « **Il fait 27° »,** lance la partie civile à la défense. Drôle d'univers. Où confrères, et néanmoins « ennemis » d'une heure, plaisantent devant une quinzaine de lycéens, venus assister à ces passes d'armes juridiques. Rien à voir avec la correctionnelle, les assises, où policiers et juges plombent d'entrée l'ambiance.

Lui, en tout cas, l'ambiance, il ne la plombe pas. Tout le monde remarque son entrée. Grand, portant un trois quart cuir noir avec beaucoup de prestance, cheveux poivre et sel mi-longs, M. Abdelkrim (1) se présente devant les conseillers prud'homaux pour réclamer ce qu'il appelle « **son dû** ». 24 480 euros pour rupture abusive de contrat et non remboursement de ses trajets réguliers entre Paris et Alger. M. Abdelkrim travaille en effet pour une société vendéenne, dont la plupart des contrats s'exécutent de l'autre côté de la Méditerranée.

« **Vous aviez signé un contrat de travail ?** » l'interroge le juge. « **Oui** », chuchote-t-il. « **Faux,** rétorque l'avocat de la défense. **Nous assistons-là à une manœuvre pitoyable. M. Abdelkrim a signé une convention de consultant, en tant que travailleur indépendant. Et aujourd'hui, il veut faire ressusciter je ne sais quel contrat de travail nous liant à lui !** »

« **D'autant,** poursuit la robe noire, **que l'année suivante, il sera le salarié d'une autre société** – de droit algérien celle-là – **constituée par le patron de l'entreprise pour laquelle il collabore déjà.** » Le flou juridique de la situation confine au flou artistique. « **J'comprends plus rien** », murmure ma voisine, élève en bac pro commerce, à sa copine. Elle n'est visiblement pas la seule. A la poursuite de l'énoncé de l'affaire, les conseillers prud'homaux s'enfoncent inexorablement dans leur fauteuil. « **M. Abdelkrim,** s'envole la défense, **fait d'abord un recours auprès des prud'hommes algériens, qui le déboutent, avant de se retourner vers vous.** » Mondialisation quand tu nous tiens ! S'ensuit une obscure et rocambolesque histoire sur fond de marchés pétroliers, avec incarcération du patron français pendant trois mois, accompagnée du retrait de son passeport. « **Cette affaire est tellement odieuse,** s'étouffe presque l'avocat de la défense, **que pendant que mon client croupissait en prison, le plaignant, ici présent, a manœuvré pour se faire élire pédégé de la société !** »

Voilà qui ne va pas réchauffer les relations franco-algériennes déjà glaciales depuis l'épisode législatif du « rôle positif de la colonisation ».

Durement ballotté, M. Abdelkrim ne se départit pas de son sourire émail diamant. « **J'apprécie le scénario monté par la défense, mais je ne suis pas venu là chercher une théâtralisation de cette histoire. Je suis ici pour toucher mon salaire et mes indemnités de transports.** » Déjà une heure que les deux parties s'affrontent. Le juge interrompt les débats. L'audience est levée. En sortant, M. Abdelkrim adresse un sourire charmeur à mes voisines. Le frère de l'ex-patron, toujours en prison, le précède. « **Vous avez tout compris ?** » lâche-t-il goguenard aux adolescentes.

Non, pas tout. Enfin si. En tout cas plus que dans l'affaire suivante. Comme au cinéma, deux lycéennes rajustent leur siège et ouvrent un paquet de M&M's. Par cette chaleur tropicale, les chocolats fondent à vitesse grand V. Dans les mains comme dans la bouche. Sur un flot de paroles de l'avocate de la victime de la seconde affaire. La plaidoirie est moite comme l'atmosphère. Le collier rouge et bleu qui tient les médailles de la République des conseillers dégouline sur leur veste. Le président de séance soupire. « **Elle parle trop»,** se lasse ma voisine de gauche.

« **Nous sommes ici aujourd'hui non pour contester le licenciement de mon client, mais pour obtenir que soit respectée une clause de son contrat qui stipulait que M. Durand toucherait un intéressement selon le chiffre d'affaires dégagé.** » Au final, il percevra en tout et pour tout la somme de 1 000 euros. Là encore, le capitalisme sans frontière complique les choses. Notamment la tâche des conseillers prud'homaux. Dans ce schéma à la World compagny, on comprend que la maison mère est canadienne, que le contrat entre les deux parties a été signé à Amsterdam par le responsable de la filiale néerlandaise et que M. Durand est l'unique salarié français de la société… Conseillers prud'homaux débrouillez-vous avec ça !

« **La précédente clause du contrat a été renégociée par un responsable hollandais qui ne parle pas le français,** explique l'avocate de la société incriminée. **C'est vrai et il faut le prendre en compte ! Mais nous maintenons qu'elle était aussi avantageuse que la précédente.** » Le tribunal en jugera. Délibéré le 26 février prochain.

(1) Les noms ont été modifiés.

Retrouvez l'interview de Maurice Teillet, président du conseil des prud'hommes des Sables-d'Olonne sur le www.lesansculotte85.com

L'oreille vagabonde — Travailler en Vendée selon Gérard Filoche

Le fameux miracle économique vendéen, dont ne cessent de se targuer nos élus, ne semble pas être un fait approuvé de tous. Gérard Filoche, inspecteur du travail, militant PS, célèbre pour ses ouvrages et ses enquêtes, était invité à s'exprimer lors d'une conférence à La Roche-sur-Yon. Voici ce qu'il déclare :«***En Vendée, 80% de la masse salariale travaille dans des entreprises de moins de vingt salariés. Et donc, dans des entreprises où il n'existe pas de syndicats. Une porte ouverte à toutes sortes de pressions, d'autant que bien souvent, dans les petites structures, et c'est d'autant plus vrai en Vendée, l'histoire familiale est directement liée à l'histoire de l'entreprise. Conséquence : les Vendéens ont bien du mal, encore aujourd'hui, à se mobiliser pour défendre leurs droits. C'est une spécificité de ce département qui, parallèlement, subit de plein fouet la précarisation du travail. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, la Vendée est la championne du travail par interim. Environ la moitié de ses salariés travaillent en tant qu'interimaires, parfois à plein temps, mais souvent par le biais de CDD renouvelés illégalement».***

La terre vue de la terre
Kirghizistan

Après les chars russes, la tutelle du FMI

Là-bas, c'est ici pour d'autres. Là-bas sera peut-être un jour ici. Parce que nous sommes tous des citoyens du monde, que géopolitique et mondialisation n'ont jamais eu autant d'incidences sur nos vies, Le Sans-Culotte se met à l'heure de la planète. Et vous propose un regard sur des pays inconnus ou oubliés. Avec toujours cette même démarche d'un journalisme indépendant et citoyen. Ce mois-ci, rencontre avec le Kirghizistan,un des pays les plus endettés du monde.

BICHKEK, de nos correspondants (1). La rumeur enfle dans les rues de la capitale kirghize : une nouvelle colonisation serait en marche, menaçant le Kirghizistan, cette petite république ex-soviétique d'Asie centrale… Aucun blindé dans la ville, mais une troupe d'économistes du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Dans leur attaché-case, le diagnostic de la banqueroute du pays. Avec un seul remède, dur à avaler : son entrée dans le programme de désendettement des Pays pauvres très endettés (PPTE).

Infrastructures à l'abandon, économie sous perfusion, inégalités croissantes… Après quinze ans d'indépendance, le Kirghizistan peine à se relever de la chute de l'URSS. Les deux milliards de dollars de dette extérieure (l'équivalent du produit intérieur brut) qui plombent l'économie nationale ont été contractés en grande partie pour permettre au pays de survivre à la fin de la tutelle russe. La facture, salée, place aujourd'hui le Kirghizistan sur la liste des pays pauvres les plus endettés de la planète, selon les institutions financières mondiales. Triste privilège qui permet à la jeune république de participer au programme de réduction de la dette géré par le FMI et la Banque Mondiale.

Déjà, depuis 1991, le pays a dû, pendant plusieurs années, faire preuve de « bonne gouvernance politique et économique ». En d'autres termes, mener à bien les « fameux ajustements structurels » du FMI : réduction des dépenses de l'État et des programmes sociaux, privatisations généralisées, accroissement des exportations, ouverture des frontières… Quinze ans plus tard, le laboratoire autoproclamé de l'économie de marché dans la région est plus que jamais sur la voie de la mise en redressement financier.

Dans le rôle du sauveur, les créanciers eux-mêmes. Le contrat est en apparence aussi simple qu'alléchant : trois années de régime libéral intensif sous tutelle de la Banque mondiale et du FMI contre une promesse d'allégement de la dette jusqu'à 90%. C'est d'ailleurs ainsi que le programme est vendu au peuple kirghize. Alors que le Premier ministre annonce avec fracas la banqueroute de son pays, le directeur de la banque nationale, Marat Alapaev, estime **« qu'il serait déraisonnable de laisser passer cette chance ».** Dans la population, on serait plutôt tenté de mordre la main tendue. Le Kirghizistan, coincé entre Russie et Chine, tient à sa souveraineté économique. Et voudrait croire encore en un développement dont il tiendrait les commandes. Les menaces fantasmées d'impérialisme américain se mêlent à l'humiliation collective de faire désormais partie du Tiers-Monde. Les échos des nombreuses critiques autour du programme achèvent de convaincre les mieux informés. Sur les 41 pays « bénéficiaires » depuis 1996, seul l'Ouganda a vu sa dette réduite. Pour les autres, la situation économique semble plus fragilisée encore par les réformes imposées.

Vecteur de développement et de démocratie selon ses initiateurs, le programme PPTE promet aux Kirghizes d'en finir avec la corruption et l'autoritarisme présidentiel. Ironie de l'histoire, la décision finale a été laissée au bon vouloir du chef de l'Etat et de son Premier ministre, contre l'avis de la population et du Parlement.

Parlement qui, à la surprise générale, a démissionné en bloc le 19 décembre dernier. Cet acte, inimaginable dans l'Hexagone, mais bien courant dans cette petite république, devrait entraîner une dissolution et la réélection anticipée du Premier ministre et de ses quatorze membres de gouvernement. Peu ému face à cet énième épisode d'instabilité politique, le président s'est par ailleurs déclaré en faveur du programme PPTE. Reste au FMI à rendre sa décision finale et officielle en mars prochain. Reste surtout au Kirghizistan à retrouver un semblant de stabilité.

Retrouvez l'interview d'un professeur de l'université nationale de Bichkek sur le www.lesansculotte85.com

(1) Mathilde Goanec et Camille Magnard sont tous les deux journalistes free-lance, partis vivre un an au Kirghizistan.

Retrouvez leurs reportages sur le www.reporters-asiecentrale.net

IMmédi@

Radio France : à qui précarise gagne

« ***Trou trou, ça se-ra toi qui se-ra plus pré-caire que moi…*** »
Tous les matins, les bouche-trous du planning de Radio France voient leur avenir joué aux dés. Bah, c'est pas la roulette russe ! Certes. Mais c'est un mauvais gag qui se prolonge au fil des années. Ainsi, sur tout le réseau, 450 pigistes et CDD occupent 216 équivalents temps plein. Précarité quand tu nous tiens. Enfin, il y a précarité légale et précarité illégale.
Si, si ! Sur la tête de ce beau métier.
« ***La précarité légale, c'est d'utiliser un remplaçant lors de congés maternité, de maladies longue durée, d'horaires de syndicalisation…,*** rappelle un délégué syndical de France Bleu Loire Océan. ***L'illégale, c'est celle qui est provoquée par le non auto-remplacement engendré par les RTT ou la moindre absence inopinée.*** » La stratégie du flux tendu dans toute sa splendeur. Sauf qu'en 2005, le gag ne fait plus rire grand monde. Le rapport de force s'engage et débouche sur un accord d'intégration de 45 CDD sur trois ans. Un moindre mal qui vire à la très mauvaise farce. « ***Pour embaucher les 30 premiers CDI en 2006, la direction a décidé de financer l'accord en sucrant 40% du budget pigistes de toutes les locales du réseau France Bleu*** », poursuit notre cégétiste. On déshabille Pierre pour habiller Paul. On prélève dans la caisse des ultra-précaires (les pigistes) pour payer l'arrivée des CDD. Belle conception de l'intégration !
Les syndicats ne l'entendent pas comme ça. Et se mettent en grève, une première fois, en septembre. Rien ne bouge. Contre la surdité du national, les locales font la grève du zèle : une « semaine blanche » en octobre où toute collaboration pour les journaux d'Inter et d'Info est suspendue. La direction cède. De 40, on passe à 25% de prélèvement sur le budget pige.
« ***Un taux ramené à 10% pour France Bleu Loire Océan 44 et 85 qui ne profitent pas de nouvelles embauches*** », précise le délégué syndical. Une perte tout de même de 50 jours de travail par an. « ***Or, quand l'antenne vendéenne a été ouverte en 2005, nous étions déjà en sous-effectif. A La Roche-sur-Yon, la précarité équivaut à un temps plein !*** »
Et la continuité du service public dans tout ça ? Pas de problème a décrété la direction régionale : supprimons le journaliste du dimanche. Ben tiens, c'est une idée qu'elle est bien bonne ça ! Et pourquoi pas mettre sur la touche le reporter des jours fériés et des vacances scolaires. Comme si l'actu prenait des congés. Sûr que les auditeurs apprécieraient.
Radio France, la différence…

BREVE

Des méningeurs…

C'est bien connu, le patron de presse est un type prévenant, toujours à l'écoute de ses salariés. Généreux quoi ! Alors quand l'un d'eux, qui a notamment en charge la gestion d'un hebdomadaire local, a vu ses journalistes et metteurs en page si moroses en cet été indien qui n'en finissait pas, il a décidé de les faire déménager. Pour leur bien. Oh, pas loin, non. Juste à quelques dizaines de mètres de leurs anciens locaux. Dans un dédale de couloirs et de petits bureaux. Dans un bâtiment de plain-pied. C'est sûrement pour ça qu'il n'a pas jugé bon embaucher une équipe de déménageurs aguerris.

Déjà payés aux lance-pierre, les salariés de l'hebdo ont donc pris un après-midi pour s'exécuter. Cartons et ordinateurs sous le bras. Etagères en ferraille sur le dos. Cocasse, quand on sait que la fine équipe a été obligée de jouer les gros bras juste après le bouclage de la semaine. Un moment, il est vrai, de pur bonheur où les nerfs ne sont pas mis à rude épreuve, où la fatigue accumulée des dernières heures est bien sûr déjà évacuée… Un bon p'tit décrassage et ça repart. Et que croyez-vous qu'il arriva ce jour-là ? Dans le mille, le patron de presse ne bougea pratiquement pas le petit doigt...

Encore un album qui tombe Pyl

« Pourquoi tu t'embêtes à faire tout ça ? » lui demande-t-on souvent à la sortie d'un concert. « Parce que ça fait vivre ! » Et M. Pyl, la vie, il aime ça. « A l'ancienne », « En famille » ou « En roue libre », le titre de son dernier album qui sort, ce mois de janvier, dans les bacs.

En ce frisquet début décembre, la salle du Gaz'Bar est enfumée. Pas très réchauffée. Les clients et habitués plus disposés à tchatcher qu'à écouter le concert proposé. Sur scène, M. Pyl ne se laisse pas faire. Sa rage d'exister et de chanter fait le reste. « **Allez, une p'tite dernière,** lance-t-il après un set de près de deux heures. **Cette chanson s'appelle "Sur la route", pas celle qui a marché, sinon je serai au bord de ma piscine, mais une autre que j'avais envie d'écrire, comme ça.** »

Les applaudissements crépitent. Les « une autre, une autre » retentissent. Finalement, le public en redemande. Comme en ont redemandé les spectateurs de Poupet, venus écouter Hugues Aufray l'été dernier. Qui sont restés scotchés par la première partie proposée par ce chevelu-barbu et tout son bastringue. Ou les aficionados de Benoît Morel, ex-leader de La Tordue, qui a offert à Pierre-Yves, cet automne, son premier Européen, à Paris. Comme en redemanderont sûrement les fans du chanteur de Sinsemilia, dont M. Pyl partagera la salle de la Conserverie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, à la mi-février. C'est ça l'univers de Pierre-Yves Laurgeau. Des petites scènes aux quatre coins de l'Hexagone. Et tous les trois mois, une grosse date.

Le monde artistique et ses paradoxes. Côté face, instit le jour pour béqueter et parce que finalement ça lui plaît bien d'éduquer tous ces gamins. Côté Pyl, chanteur la nuit et le week-end pour assouvir ce désir. « **Pour moi, la chanson, c'est une**

passion, c'est aussi un combat, un bon combat. » Combat de tous les jours pour créer, rêver et partager avec les autres. Combat incessant face à la fadaise médiatico-consumériste ambiante.

Un jour Philippe Katerine, touche-à-tout artistique originaire de Chantonnay, a dit son admiration folle pour le mec seul qui enregistre dans son studio maison. Qui donne corps à ses créations. M. Pyl est un peu ce mec-là. Ces six derniers mois passés à bricoler dans sa belle maison de Curzon. A enregistrer et mêler rythmiques de batterie, solos de trompette et de clarinette, lignes de violon et d'accordéon, riffs de guitares acoustique et électrique. Un travail « En roue libre », comme le titre de son nouvel album. Un hommage à Dylan – « **le titre,** précise-t-il, **pas les seize chansons.** » - Un disque beaucoup plus rock, beaucoup plus libre que les trois précédents. Un zéro contrainte affiché et revendiqué. « **Avant, j'écrivais des textes, des tranches de vie qui touchaient directement les gens. Cette fois-ci, j'ai eu envie de la démarche inverse. J'ai voulu faire venir le public à moi.** » D'où ce quatrième album estampillé 100% studio. « **Au départ, je rodais mes chansons sur scène avant de les enregistrer sur CD. Aujourd'hui, c'est différent, je vais devoir les défendre en public.** »

Le goût du défi. L'envie du nouveau. L'attention plus prégnante aux mots. Comme ces langues qui fleurissent au gré des titres. Et fleurent bon les accents rock anglais, la langueur italienne ou la chaleur espagnole. Toujours dans le but de surprendre. De se surprendre. Mais aussi parce que Pierre-Yves aime la vie. Est « **de plus en plus accros à la poésie** ». Le requiem en couleurs d'un jeune chanteur instituteur. En ces sales temps pour les saltimbanques et les rêveurs, que du bonheur !

Plus d'infos et achat des quatre CD sur le www.monsieurpyl.com

LA CHARTE DU SANS-CULOTTE 85

1. Le Sans-Culotte est un journal mensuel, d'informations généralistes et satiriques ayant pour zone de couverture le département de la Vendée.

2. Le Sans-Culotte est un journal indépendant et laïc. A ce titre, il n'accepte aucune pression morale ou financière émanant d'organisations politiques ou religieuses, d'institutions, d'annonceurs ou de groupes d'intérêt quels qu'ils soient.

3. Le Sans-Culotte, sur le fond comme dans la forme, ne porte nullement atteinte à la dignité des personnes. Mais ne s'interdit pas l'irrévérence, le cynisme, la satire, la critique et la caricature.

4. Le Sans-Culotte est financièrement transparent. Il tire ses ressources des souscriptions des lecteurs, de sa vente et dans une moindre mesure de l'activité publicitaire. Cette dernière est régie par une charte garantissant un partenariat éthique entre le journal et l'annonceur, gage de l'indépendance financière et de la liberté d'opinion du Sans-Culotte vis-à-vis de ses clients. Cela pour éviter toute pression qui rendrait le travail journalistique et la déontologie de ce journal intenables et paradoxaux dans les missions que Le Sans-Culotte s'est lui-même fixé.

5. Le Sans-Culotte s'interdit toute démarche mercantile dans ses choix rédactionnels. Il traite principalement de sujets locaux sans exclure pour autant l'actualité nationale et internationale. Tous les thèmes peuvent y être traités du moment qu'ils font avancer la compréhension de la société et dans la mesure où ils apportent un éclairage nouveau.

6. Le Sans-Culotte est un journal interactif. Une rubrique dédiée aux "courriers des lecteurs" et un forum Internet (accessible depuis le site) sont mis à la disposition de tous. Chacun, dans le respect de l'autre, peut ainsi commenter, débattre et apporter son point de vue sur les sujets traités. Et, pourquoi pas, émettre des idées contribuant à la rédaction de ce journal.